

**DELIBERATION N° DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT CREATION DES POSTES BUDGETAIRES EN PREVISION DU  
LANCEMENT DE LA BOURSE AUX EMPLOIS DANS LE CADRE DE LA MISE EN  
PLACE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE.**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 1 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** la création des postes budgétaires, à la date du 16 mars 2018 listés ci-après dans le cadre de la mise en place de l'organisation de la Collectivité de Corse :

- 20 postes relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (catégorie A+)
- 104 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)
- 18 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef (catégorie A+)
- 29 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A)
- 7 postes relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux (catégorie A)
- 4 postes relevant du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux (catégorie A)

2 postes relevant du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A)  
8 postes relevant du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (catégorie A)  
8 postes relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine (catégorie A)  
8 postes relevant du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques (catégorie A)  
8 postes relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux (catégorie A)  
2 postes relevant du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A)  
3 postes relevant du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio – éducatifs (catégorie A)

Ces postes sont des emplois permanents, à temps complet. Ils seront imputés sur le chapitre 930 – fonction 021 – programme N6161 de la Collectivité de Corse. Les postes statutaires seront supprimés corrélativement à la nomination des agents dans leurs responsabilités nouvelles suite à la bourse aux emplois

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI